Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 05/10/2023
ID : 038-243801255-20230928-D23_076-DE

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N°:	23-076	Acte mis en ligne le :	05/10/2023

Conseillers en exercice :	36	Présents :	25	Votants :	31

L'an 2023, le jeudi 28 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : **Mmes et MM** ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert~~, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, ~~REVEYRAND Michel~~, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ~~TASCIOTTI Maryline~~, TERRY Joël, ~~THOMAS Alexandra~~, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à ROSET Patrick
BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
TASCIOTTI Maryline à PORRETTA René
THOMAS Alexandra à MUCCIARELLI Laurence

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPETENCE – AVENANT 1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE OYTIER-SAINT-OBLAS POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE (PJ)

Nomenclature ACTES : 5777

Par délibération en date du 22/09/2011, le Conseil Communautaire approuvait la convention initiale de mise à disposition de locaux par la commune de OYTIER ST OBLAS, permettant à la Communauté de communes d'exercer sa compétence « Médiathèques/Bibliothèques ». Cette mise à disposition portait sur des locaux situés au rez-de-chaussée de la mairie.

La médiathèque intercommunale de Oytier-Saint-Oblas étant transférée dans un nouveau bâtiment situé Rue de l'église, il est nécessaire d'acter le changement en réactualisant la convention initiale par voie d'avenant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition permanente de biens, signée avec la commune de OYTIER ST OBLAS, suite au transfert de la médiathèque intercommunale de Oytier-Saint-Oblas dans de nouveaux locaux situés rue de l'église ;
- D'AUTORISER le président à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, et à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJ23-076 avenant 1 convention locaux médiathèque CC/OYTIER